

sources qui bientôt lui procurèrent une des premières places parmi ses confrères. Ses plaidoiries ne pouvaient que rappeler les souvenirs classiques qu'il avait puisés dans les littératures ancienne et moderne, et intéresser autant ses confrères et ses auditeurs sous le rapport littéraire que sous le rapport légal.

Il était désirable que d'aussi précieuses qualités, un aussi beau talent pussent se déployer dans une sphère plus élevée, où les intérêts, par leur grandeur et leur importance, fussent plus dignes de l'ambition d'un juriste consulté éclairé et d'un orateur distingué.

Choisi en 1820 par les électeurs du comté de Kent, il les repréSENTA pendant plusieurs années avec M. D. B. Viger. Dès son entrée en Parlement, M. Quesnel prit part aux discussions parlementaires et joua le rôle que lui assignaient ses talents et ses connaissances à côté des Viger, des Papineau, des Nelson et des Vallières. Il portait dans les débats les qualités qui l'avaient distingué au Barreau en même temps qu'une intelligence éclairée des questions qui se traitaient dans la Chambre d'Assemblée. Son goût pur et exercé lui faisait dédaigner ces déclamations dans lesquelles des orateurs politiques, même de mérite, se laissent trop souvent entraîner. Il s'adressait à l'esprit de ses auditeurs plutôt qu'il ne faisait appel à leurs passions, et il les captivait par les charmes d'une élocution toujours élégante lorsqu'elle n'était pas brillante. On pourrait caractériser l'éloquence de M. Quesnel en disant qu'elle se rapprochait davantage de cette éloquence classique dont on trouve plus d'exemples dans les SéNats que dans la branche populaire d'une législature.

Une épigramme acérée, un trait emprunté à une fable, une citation heureuse étaient entre ses mains une arme plus puissante qu'un long raisonnement ou une invective amère.

En dehors de la Chambre, M. Quesnel avait pris une part active aux procédés que le peuple du pays crut devoir adopter en 1822 pour déjouer le premier projet d'Union des deux Provinces et se soustraire aux maux que lui préparait ce projet machiavélique.

Un dîner patriotique qui eut lieu à Montréal avant le départ de M. Papineau, l'un des députés chargés de faire valoir en Angleterre l'opposition des habitants du Bas-Canada à cette funeste mesure, M. Quesnel prononça un discours qui fut inséré dans les journaux de l'époque et qui peut donner une idée exacte de sa manière comme orateur et justifier ce qui a été dit plus haut de son genre d'éloquence. L'objet de ce discours était de rendre hommage aux vertus du clergé canadien et de faire ressortir ses éminentes qualités. Il s'adressa aussi au héros de Chateauguay, l'un des convives, et fit son éloge de la manière la plus heureuse et la plus délicate.

En 1829, l'arriérdé des causes à l'enquête dans le district de Montréal était si considérable, que l'on passa une loi pour consacrer un plus grand nombre de jours à cette partie importante de la procédure, et autoriser la nomination de commissaires enquêteurs pour présider aux enquêtes à la place des juges du Banc du Roi occupés ailleurs. M. Quesnel fut choisi avec M. O'Sullivan, autre avocat distingué mort juste en chef du district de Montréal, pour remplir cette charge. Ce fut à cette occasion qu'ils furent tous deux nommés conseils du Roi. Le rang que M. Quesnel et son collègue occupaient au Barreau et la réputation dont ils y jouissaient

leur donnaient de justes titres à cette marque de distinction.

M. Quesnel avait longtemps fait partie de cette phalange patriotique, qui combatit pendant plus d'un quart de siècle pour nos libertés, et revendiqua avec une énergie persévérente les droits que nous assuraient la constitution britannique et la qualité de sujets anglais.

On devait plus tard voir l'époque où plusieurs des membres de la Chambre d'Assemblée qui appartenaien t à la majorité, et qui avaient secondé constamment ses efforts dans la lutte engagée contre l'oligarchie qui pesait sur le pays, allaient s'en séparer, à l'occasion des célèbres résolutions connues sous le nom des 92 résolutions.

Lorsqu'elles furent proposées en Chambre, quelques membres, parmi lesquels se rangea M. Quesnel, tout en reconnaissant la justesse de plusieurs de ces résolutions et la réalité des griefs qui y étaient dénoncés, crurent cependant ne pas devoir en approuver l'ensemble. On ne saurait mieux expliquer la conduite de M. Quesnel qu'il ne l'a fait lui-même dans le discours prononcé dans cette occasion. La presse l'a recueilli et quelques-unes de ces paroles éloquentes, citées par M. Garneau, sont en effet dignes d'être conservées par l'histoire et lues par la postérité qu'elles convaincront de la sincérité de leur auteur et du sentiment conscientieux qui les lui inspirait. Les craintes qu'il exprimait, le pressentiment qu'il paraissait avoir des malheurs qui se sont réalisés depuis donnent aujourd'hui à ces paroles encore plus d'intérêt en leur imprimant un caractère quasi prophétique. Nous en citerons quelques-unes :

" Je souhaite, disait-il, que mes prévisions ne s'accompagnent pas ; je désire me tromper. Quoique je ne partage pas l'opinion de la majorité de cette Chambre, si elle obtient le bien réel et durable du pays par les moyens qu'elle emploie aujourd'hui, je me réjouirai de ses succès avec les hommes éclairés qui auront formé la majorité..... Si, au contraire, mes craintes se réalisent, si la Chambre succombe, je partagerai avec les autres les maux qui pourront peser sur ma patrie. Je dirai : ce sont, sans doute, les meilleures intentions qui ont guidé la majorité de la Chambre. Et l'on ne me verra pas m'unir avec ses ennemis pour lui reprocher d'avoir eu de mauvais desseins. Voilà ce qui sera ma consolation."

Dans plusieurs comtés, l'opinion publique s'était prononcée fortement contre les membres de la majorité qui s'étaient opposés aux 92 résolutions et dont plusieurs perdirent leur siège aux élections suivantes. M. Quesnel ne jugea pas à propos de se représenter devant des électeurs qui ne partageraient pas ses vues et se retira alors de la vie publique : cependant les événements devaient plus tard l'y ramener.

Telle est l'opinion favorable que M. Quesnel avait laissé dans la Chambre, qu'un membre distingué de la majorité, feu M. Girouard, exprimait le regret que ses électeurs ne lui eussent pas continué le mandat qu'ils lui avaient confié jusqu'alors.

L'arrivée de lord Gosford trouva M. Quesnel dans la retraite.

La réputation dont il jouissait, le rôle qu'il avait joué dans la chambre d'assemblée, la part qu'il avait prise aux différentes questions qui avaient agité l'opinion publique, le désignaient d'avance comme pouvant donner des renseignements exacts sur quelques-unes de